

*Etat des lieux environnemental
des ports de plaisance*

Décembre 2008



*Etat des lieux environnemental
des ports de plaisance*

Décembre 2008



Avant-propos	2
Editorial	3
Problématique	4
Contexte et chiffres clés de la plaisance	4
Les partenaires de la démarche	
"Etat des lieux des ports de plaisance et du littoral"	6
Présentation de la démarche	7
Données générales : ports et littoral	7
Développement Durable et ports de plaisance	10
Définition du développement durable ?	10
Engagements de SUEZ ENVIRONNEMENT	
dans le développement durable	11
La plaisance et le développement durable :	
de la labellisation à la certification	13
Les démarches des ports face au développement durable	15
Solutions environnementales des ports et du littoral	15
Etat des lieux des ports de plaisance : retour du questionnaire ...	19
Conclusion	27

Avant-propos



Serge Pallarès, Président de la Fédération Française des ports de Plaisance

Dans l'esprit d'une étroite collaboration menée depuis plusieurs années, la Fédération des Ports de Plaisance et SUEZ ENVIRONNEMENT se sont une nouvelle fois associés et ont conduit en 2008 une démarche « diagnostic environnemental des ports de plaisance ».

Face aux grands défis de la préservation de notre environnement et de notre littoral, les ports de plaisance de notre Fédération confirment leur mobilisation dans l'action du développement durable.

Au-delà de ce diagnostic environnemental utile à l'état des lieux et à la réflexion de nos engagements, la Fédération Française des Ports de Plaisance confirme sa volonté d'accompagner ses ports adhérents dans les démarches qualités reconnues de nos collectivités et de nos institutions (certification AFNOR de gestion environnementale – Opération Ports Propres).

En soutenant ces actions, la Fédération Française des Port de Plaisance imagine et développe la plaisance de demain et préserve notre environnement.

Editorial



Jean-Louis Chaussade, Directeur Général Exécutif de SUEZ ENVIRONNEMENT

Cette année, dans le cadre du partenariat SUEZ ENVIRONNEMENT avec la Fédération Française des Ports de Plaisance, Lyonnaise des Eaux et SITA France ont mené conjointement une étude qui a consisté à faire un état des lieux des caractéristiques environnementales liées à un échantillon d'une vingtaine de ports de plaisance sur les côtes françaises.

Les experts de SUEZ ENVIRONNEMENT dans les métiers de l'eau et la gestion des déchets sont intervenus auprès des gestionnaires des ports afin de mieux comprendre les enjeux auxquels ils sont confrontés et d'identifier les besoins à court et moyen terme.

Les Ports de Plaisance constituent un vecteur de l'image touristique de notre pays. Ils regroupent aussi un nombre important d'acteurs publics et privés représentatifs, des associations sportives, des usagers de la plaisance et une population des touristes. Leur développement économique local implique une parfaite cohésion avec une politique environnementale adaptée au contexte de chaque territoire.

Les enjeux du Développement Durable impliquent une sensibilisation des gestionnaires de ports vers les usagers pour lesquels une approche intégrée doit être construite.

Les équipes de SUEZ ENVIRONNEMENT de proximité se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix des solutions environnementales adaptées.

La problématique

Contexte et chiffres clés de la plaisance

A partir des années 60, dans une époque marquée par une politique d'aménagement du littoral importante avec la construction de nouveaux ports de plaisance et la baisse sensible du coût des bateaux, la plaisance a connu un engouement populaire important.

Le nombre de plaisanciers atteint aujourd'hui 4 millions et les immatriculations de bateaux augmentent d'environ 20 000 unités par an.

L'enjeu économique de la filière nautique est, de plus, loin d'être négligeable : la France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial. Elle occupe le premier rang pour les voiliers et les pneumatiques. La moitié de la production est exportée.

Tous ces ports de plaisance ne sont pas que des "parking à bateaux". Comme le précise la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) "c'est un véritable lieu de vie, un carrefour touristique où commerces, hôtels et animations se croisent. De par son potentiel touristique, c'est aussi un comptoir vers l'arrière-pays et une fenêtre ouverte sur la France et ses régions pour les étrangers en escale".

Or, l'impact de la création d'un port sur les équilibres naturels n'est jamais nul, même si certains aménagements sont parfois présentés comme un moyen de maintenir le caractère marin d'un site menacé d'ensablement, la navigation de plaisance peut, à l'instar de la navigation commerciale, générer des atteintes multiples sur le milieu marin. On distingue les impacts directs (liés à la construction du port, à la modification des courants, aux impacts bactériologiques des eaux noires, etc.), les impacts indirects générés en amont (prélèvements de matériaux, le transport induit, etc.).

A cela s'ajoutent les pollutions induites par l'activité portuaire (hydrocarbures) et sa maintenance (rejets de dragage), l'entretien des bateaux (utilisation de peintures nocives pour l'environnement), constructions portuaires et côtières, rejets de déchets liquides et solides directement à la mer, nuisances sonores etc.

Alliée au respect du territoire généralement très convoité qu'est le littoral et au respect de la population, la navigation de plaisance s'inscrit donc pleinement dans une politique de développement durable.

Le succès de cette politique repose sur une concertation avec l'ensemble des acteurs (élus, administrations, usagers, associations de protection de l'environnement...).

Pour répondre à cette problématique, nous nous sommes donc associés à la FFPP, seul interlocuteur officiel et reconnu pour représenter les professionnels des ports

de plaisance auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, des administrations, des instances paritaires, des organismes techniques, de formation et des médias, tant au plan national qu'international.

Les chiffres clés de la plaisance (Source Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire)

- Le nombre de plaisanciers est estimé à 4 millions.
- La navigation de plaisance en mer représente une flotte d'environ 885 555 unités au 31 août 2007 :
 - 75 % sont des bateaux à moteur (665 890 unités) ; 25% des voiliers et autres (219 655 unités)
 - 76 % sont des bateaux d'une taille inférieure à 6 mètres (674 000 unités)

> Ports de plaisance

Selon le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, on dénombre 470 ports et installations de plaisance en mer pour l'accueil des bateaux. Ces installations correspondent à un peu plus de 167 000 places recensées.

A ce parc, il convient d'ajouter les mouillages individuels ou collectifs hors ports, le long du littoral, le plus souvent dans des estuaires abrités.

Flotte : 885 555 bateaux de plaisance dont 75% de bateaux à moteur
Ports de plaisance : 167 000 places
Nombre de plaisanciers : 4 millions
Pratiquants d'activités nautiques (planche à voile, plongée, kayak ...) : 9 millions
CA filière portuaire : 2,3 milliards d'euros
Entreprises : 3 000
Emplois : 40 000
Immatriculations annuelles : 20 000
Evolution de la construction nautique : croissance de 20 % par an depuis 1997

Source : Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral (DTMPL)

Les partenaires de la démarche "Etat des lieux des ports de plaisance et du littoral"

SUEZ ENVIRONNEMENT et la Fédération Française des Ports de Plaisance sont aujourd'hui partenaires pour réaliser un état des lieux des ports de plaisance et du littoral.

SUEZ ENVIRONNEMENT et ses filiales s'engagent au quotidien à relever les défis de la préservation des ressources et de la protection des écosystèmes en apportant des solutions innovantes à des millions de personnes et aux industries dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets.

L'eau est un bien essentiel à la vie. Lyonnaise des Eaux et ses filiales, conscientes des responsabilités qui leur incombent, s'engagent dans des initiatives concrètes de protection des ressources et de l'environnement, et d'actions sociales en faveur du développement durable. Préserver les ressources en eau, lutter contre le gaspillage, aider les plus démunis, faciliter l'intégration par l'emploi, sensibiliser les enfants, rendre à la nature une eau propre : autant d'actions dans lesquelles Lyonnaise des Eaux s'investit concrètement.

SITA est, au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT, le spécialiste de la gestion du cycle des déchets. SITA propose des solutions innovantes pour la collecte, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets des collectivités locales, des entreprises, des professionnels de santé et des particuliers. Enjeu majeur, tant pour les collectivités locales que pour les entreprises, la gestion des déchets fait partie intégrante de la protection de l'environnement.

La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), créée en 1979, est une organisation associative au service de tous les ports qu'elle regroupe : 350 ports de plaisance, maritimes, fluviaux, lacustre ou en eaux intérieures, à flot ou à sec, en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

Sept Associations ou Unions régionales affiliées (Manche et Mer du Nord, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Ile de France, Corse, Léman) couvrent les littoraux de la France ainsi qu'une partie des eaux intérieures.

S'y ajoutent de nombreux ports adhérents directs à la FFPP, comme sur le littoral atlantique, des Membres Partenaires ou des Membres Correspondants. Tous les membres, sans exception, sont représentés géographiquement ou par nature au Conseil d'Administration.

Présentation de la démarche

Nous avons élaboré un questionnaire dans le but d'avoir un entretien direct avec les gestionnaires des ports en insistant sur les caractéristiques du port et de son environnement proche.

L'objectif est de caractériser les ports de plaisance et de réaliser un état des lieux environnemental de ceux-ci. Ce questionnaire nous permettra aussi de mettre en évidence les services de l'eau et les services des déchets qui sont mis en place, et ceci par zones géographiques.

Pour cela, nous avons audité une vingtaine de ports de plaisance aux caractéristiques différentes sur l'ensemble du territoire français.

Données générales : ports et littoral

Typologie des ports

En France, il existe trois types de port

> **Les grands ports maritimes** (Le Havre, Marseille, Dunkerque, Bordeaux, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, La Rochelle).

Ils sont gérés par l'Etat. En 2008, le gouvernement de François Fillon a annoncé la transformation des ports autonomes métropolitains en grands ports maritimes. Ce nouveau statut induit la privatisation et l'ouverture à la concurrence des équipements de manutention alors gérés par les ports autonomes.

> **Les ports d'intérêt national**

Depuis le 3 janvier 2007, Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer a annoncé la signature, en application de la loi, des conventions de transfert de 18 ports d'intérêt national à 13 collectivités territoriales ou groupements.

Cette signature fait suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui s'inscrit dans la logique de l'organisation décentralisée de la République.

La loi prévoyait le transfert aux collectivités territoriales ou à leurs groupements d'ici, au 1^{er} janvier 2007, des aéroports civils appartenant à l'Etat et des ports maritimes non autonomes relevant de l'Etat.

Elle définit les modalités de ces transferts et harmonise en conséquence le droit applicable à ces équipements et aux délégations de service public.

> **Les ports de plaisance, de commerce et de pêche**

Les ports de plaisance sont exploités dans le cadre commun du service public industriel et commercial.

Depuis 1983, la gestion du domaine public portuaire de plaisance a été principalement transférée aux Communes. Aux Départements a été transférée la

gestion de ports mixtes (commerce et plaisance) et l'Etat a conservé la gestion de quelques ports de plaisance situés dans le périmètre ou contigus à des ports militaires ou d'intérêt national.

Les collectivités locales sont libres de choisir le mode de gestion de leurs ports : exploitation en régie ou concession (à des chambres de commerce et d'industrie, sociétés d'économie mixte, yacht club, associations etc..).

Tout gestionnaire de port de plaisance est soumis à des obligations de service public. Il doit assurer la continuité du service offert, respecter l'égalité des usagers, réaliser les modifications requises par l'administration, respecter des obligations telles que réserver des postes d'amarrage aux plaisanciers de passage, affecter des agents à la surveillance des installations et bien entendu respecter les clauses du cahier des charges conclu avec le concédant.

Dans notre étude, nous nous intéresserons aux ports avec des activités de plaisance de commerce et de pêche.

Réglementation relative à la gestion des ports

Le cadre réglementaire et législatif associé aux différentes activités réalisées sur le territoire portuaire est important.

> **Le code des ports maritimes** (référence Ministère de Transport) traite l'ensemble des questions relatives à :

- la création, l'organisation et l'aménagement des ports maritimes (Livre I) ;
- aux droits de port et de navigation (Livre II) ;
- à la police des ports maritimes (Livre III),
- aux voies ferrées portuaires (Livre IV) ;
- au régime du travail dans les ports maritimes (Livre V) ;
- aux ports maritimes relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements (Livre VI).

> **Règlement pour le Transport et la Manutention des Marchandises Dangereuses dans les Ports Maritimes**

> **Loi de décentralisation 22/07/1983**, puis du 13/08/2004 relative au transfert de compétences aux régions

> **Loi du 03/01/1986 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral**

> **La Directive 2000/59/CE** (mise à disposition des équipements de réception et de collecte des déchets au plan de gestion des déchets) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison vise à réduire les rejets en mer des déchets produits par les navires.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- de permettre aux usagers des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leurs navires ;
- d'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;
- de rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40 000 euros ;
- de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.

> **La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques**

Cette loi a deux objectifs fondamentaux :

- donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la Loi du 21 avril 2004 et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins, dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain
- donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en terme de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale. Parallèlement cette loi permet d'atteindre d'autres objectifs et notamment moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce.

> **Directive Qualité des eaux de baignade**

En complément de ces textes de référence, les gestionnaires de ports de plaisance sont concernés par la qualité des Eaux de Baignade.

Le cadre réglementaire de la surveillance de la qualité des Eaux de Baignade est en train d'évoluer, suite à la mise en place de la loi sur l'eau (article 42) et suite à une nouvelle "directive qualité des eaux de baignade", adoptée par le parlement européen le 15 février 2006.

Cette évolution va vers des analyses plus contraignantes, et introduit la notion de "profil des eaux de baignade" Cela signifie une évaluation des risques sanitaires et

chimiques existants sur un site de baignade, et de la mise en place de plans permettant de faire face aux risques, prévoyant des moyens appropriés.

> **La Directive sur la responsabilité environnementale, du 21 avril 2004** transposée en droit français mi 2008 accentue les notions de prévention et de réparation des dommages à l'environnement que ce soit pour les atteintes portées à la santé humaine (du fait de la contamination des sols), à l'état écologique de l'eau ou aux espèces et aux sites protégés..

Elle concerne la non maîtrise d'une pollution, qu'elle soit générée par l'activité portuaire, ou simplement qu'elle transite par le bassin portuaire, avant de contaminer l'espace marin et littoral proche.

Engagements environnementaux relatifs à la gestion des ports

> Le Plan Mer

Il s'articule autour de 7 onglets :

- le cadre général relatif aux différentes dispositions juridiques internationales, européennes et nationales
- la préservation du patrimoine naturel marin
- les actions sectorielles comprenant notamment les transports maritimes et la plaisance
- la qualité des eaux
- la gestion intégrée de zones côtières
- la recherche, l'observation, la formation
- la sensibilisation à la nécessité de préserver la biodiversité

> Grenelle de l'Environnement

"Préserver la biodiversité et les ressources naturelles"

Un des objectifs est de stopper la perte de diversité. Ceci passe notamment par l'adoption d'une loi d'orientation sur la mer qui doit permettre de clarifier les responsabilités des différents acteurs et de préciser les axes que la France se donne pour coordonner une gestion systémique de la mer, de la côte à la haute mer, basée sur le fonctionnement écologique des écosystèmes, intégrant toutes les activités (pêche, extraction de granulats, dragages...), et fondée sur une connaissance renforcée et partagée.

Dans ce cadre, la pêche française doit être confortée durablement par une gestion des stocks halieutiques par pêcheur et par un réseau complet d'aires marines protégeant les frayères et nurseries ainsi que les habitats les plus remarquables.

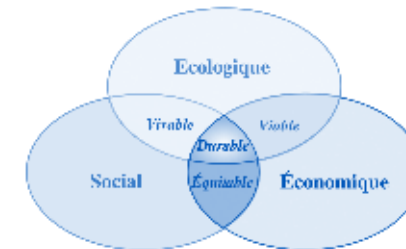
Développement durable et ports de plaisance

Définition du développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (source : Rapport Brundtland en 1987).

« Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable » (Sommet de la terre à Rio - 1999).

Schéma du développement durable :
à la confluence de trois préoccupations, dites 'les trois piliers du développement durable'



Être acteur du développement durable, c'est concilier trois objectifs :

- produire des biens ou des services
- créer des emplois pour que chacun puisse profiter des fruits de la croissance
- protéger l'environnement par solidarité pour les générations futures.

Engagements de SUEZ ENVIRONNEMENT dans le développement durable

A l'échelle de l'entreprise, le développement durable consiste à intégrer volontairement les aspects sociaux et environnementaux dans les actes de gestion et de prendre en compte les attentes des parties prenantes. La finalité du développement durable de l'entreprise, est le développement harmonieux sur le long terme de son activité.

SUEZ ENVIRONNEMENT veut être un acteur de référence de la nouvelle économie des ressources du XXI^e siècle, dans le domaine de l'eau et des déchets. La mise en œuvre d'une politique de développement durable doit permettre d'atteindre les objectifs financiers de l'entreprise. L'ampleur des enjeux pousse en effet les clients municipaux et industriels à solliciter l'expertise de professionnels qualifiés et engagés. Les métiers de SUEZ ENVIRONNEMENT concourent à la qualité de la vie et à la protection de l'environnement : dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets, l'entreprise propose une qualité de service irréprochable, conforme aux attentes des consommateurs et des clients, et un haut niveau de protection environnementale, en s'assurant notamment que les installations et services que gère l'entreprise sont conformes aux exigences croissantes des réglementations sanitaires et environnementales. Mais SUEZ ENVIRONNEMENT entend aussi désormais faire son métier en répondant aux attentes de croissance durable des populations. Le développement durable est donc un des axes majeurs de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT.

Dans ce cadre, l'entreprise se fixe quatre priorités, déclinées en 12 engagements, qui constituent un véritable outil de performance économique et environnementale.

> Préserver les ressources et favoriser l'économie circulaire

Optimiser le taux de recyclage et de valorisation des déchets... en augmentant, dans le gisement des déchets, la proportion de ceux qui sont réutilisés ou recyclés et valorisés sous forme de nouvelles matières premières secondaires, de façon à minimiser les impacts du cycle de vie. SUEZ ENVIRONNEMENT se fixe pour objectif d'atteindre en France un taux d'au moins 35% de recyclage à l'horizon 2012.

Augmenter les rendements techniques des réseaux d'eau potable... et réduire les fuites afin d'éviter le gaspillage d'une ressource précieuse, surtout dans les régions souffrant d'un déficit hydrique.

> Innover pour répondre aux défis environnementaux

Réduire les émissions de gaz à effet de serre... du parc de véhicules et des installations techniques de SUEZ ENVIRONNEMENT pour l'exercice de son métier et pour les activités engagées (réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre).

Améliorer l'efficacité énergétique... en diminuant l'intensité énergétique requise par les opérations (consommation de combustibles fossiles, consommation d'énergie primaire non renouvelable...).

Augmenter la production d'énergies renouvelables... issue des usines de valorisation énergétique des déchets, de la valorisation des boues d'épuration ou du biogaz de décharge.

Intégrer la biodiversité dans la gestion des sites... par la mise en place de plans d'actions sur les sites sensibles et en s'associant aux politiques nationales et régionales de conservation de la biodiversité.

> Faire de nos collaborateurs des acteurs du développement durable

Développer les savoir-faire professionnels... par un effort soutenu de formation et en donnant aux collaborateurs de SUEZ ENVIRONNEMENT les moyens de s'impliquer dans l'amélioration de la performance de développement durable.

Œuvrer en permanence pour l'amélioration de la sécurité au travail... par une politique déterminée de réduction des risques, cautionnée par la diminution des taux de fréquence et de gravité des accidents. Ainsi, de 2001 à 2007, le taux de fréquence des accidents du travail, tous métiers confondus, a été divisé par trois.

S'engager pour la diversité... par la lutte contre le handicap, la lutte contre l'exclusion et par la promotion de l'égalité homme/femme.

> Construire notre développement avec l'ensemble des parties prenantes

Poursuivre un dialogue actif avec les parties prenantes... en organisant régulièrement et à tous les échelons pertinents des réunions de concertation, afin d'améliorer l'adéquation de la stratégie de l'entreprise avec les attentes de la société civile.

Agir en acteur d'un développement local durable... en participant activement à la vie économique et sociale (emploi, réinsertion...) des communautés où est implantée l'entreprise et en s'inscrivant comme partenaire des collectivités locales dans leurs démarches de développement durable.

Communiquer une information régulière et accessible sur les actions de développement durable... appuyée sur des données fiables et vérifiées.

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT en charge des métiers de l'eau et des déchets s'engagent également à travers leurs actions.

La plaisance et le développement durable : de la labellisation à la certification

Dans les politiques conduites par les ports de plaisance et par les collectivités locales riveraines du littoral, la prise en compte du développement durable dans l'aménagement des ports de plaisance constitue un enjeu majeur.

L'objectif des gestionnaires des ports de plaisance et des collectivités locales est de concilier les activités économiques et touristiques induites par les ports de plaisance, tout en préservant le milieu naturel dans lequel ces activités évoluent.

Pour cela, les ports de plaisance doivent disposer de l'ensemble des prestations et des services nécessaires pour mettre en place leur politique de développement durable.

Il existe aujourd'hui des labels récompensant les ports en fonction des différentes actions mises en place pour répondre au développement durable.

> Pavillon Bleu d'Europe

Le Pavillon Bleu d'Europe est une campagne de l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe. Il distingue et valorise les communes et ports de plaisance français qui répondent à des critères d'excellence pour la gestion globale de leur environnement.

> Les Ports propres

Pour satisfaire aux exigences environnementales, les ports s'équipent au fur et à mesure d'installations de collecte et de traitement des déchets.

Le label 'Ports Propres' est la première opération en France qui prend en compte, de façon globale et à l'échelle d'une région, le problème de la gestion des déchets et des effluents issus de l'ensemble des ports fluviaux et maritimes.

> Le trophée d'Escale

Le Trophée d'Escale récompense depuis 4 ans les efforts et les investissements réalisés par les ports de plaisance français en matière de respect de l'environnement et de qualité des services offerts aux navigateurs en escale.

> Voile de Neptune

C'est une association régionale d'éducation à l'environnement littoral et marin.

Tous ces labels sont renouvelés annuellement.

Dans cette démarche de certification et de reconnaissance des efforts réalisés par les ports de plaisance, il existe un outil permettant une amélioration continue de la démarche environnementale.

> L'ISO 14001

Elle s'applique aux aspects environnementaux que le port peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Elle repose sur de la formation, du

management et le principe d'amélioration continue de la performance environnementale.

> Le référentiel AFNOR-GEP

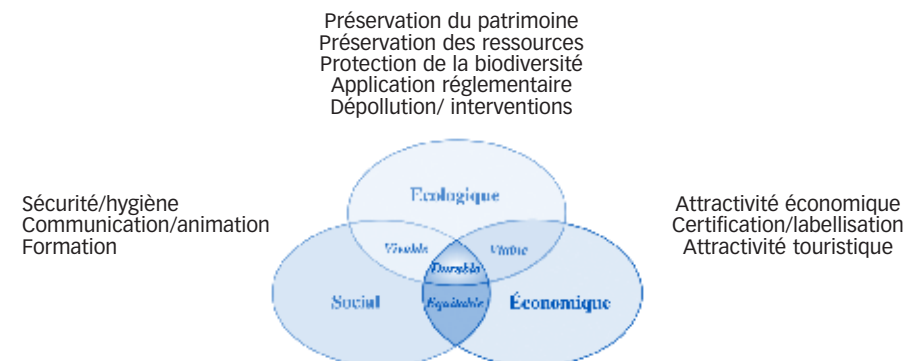
Depuis Septembre 2008, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la DIREN et la FFPP ont initié une démarche d'amélioration de la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche au travers de l'écriture d'un référentiel AFNOR associé à un dispositif de certification et s'inscrivant notamment dans la poursuite de l'opération "ports propres".

A l'heure actuelle, une dizaine de port ont été audités pour être certifiés AFNOR-GEP.

Critères pris en compte dans les labels et certifications

Pavillon bleu d'Europe	Ports Propres	Trophée d'escale	ISO 14001	Voile de Neptune
Education/sensibilisation à l'environnement	Education/sensibilisation à l'environnement		Education/sensibilisation à l'environnement	Education/sensibilisation à l'environnement
Qualité de vie et environnementale du site		Qualité de vie et environnementale du site	Qualité de vie et environnementale du site	
Gestion optimisée des déchets et de l'eau			Gestion optimisée des déchets et de l'eau	
Pas de pollution (sonore, olfactive...)	Prévention et lutte contre la pollution		Pas de pollution (sonore, olfactive...)	
				Management et formation du personnel

Pour que les ports de plaisance puissent mettre en place une démarche de développement durable, il faut réaliser des actions répondant à leurs attentes.



Les démarches des ports en faveur du développement durable

Solutions environnementales des ports et du littoral

Accompagner la gestion environnementale de votre site portuaire

> Organiser la collecte sélective des déchets

- Points d'apport volontaire
- Déchetteries nautiques (fixes et mobiles)
- Collecte à quai et à bord des bateaux de commerce et de l'industrie
- Collecte et élimination des fusées de détresse
- Assainissement et dépollution
- Collecte et traitement dédiés aux déchets alimentaires des bateaux de commerce international
- Solutions de valorisation des déchets (polystyrène, filets...)



Port du Moulin Blanc à Brest

Entretiens et dépollutions

> Sur les sites portuaires

- Entretien des réseaux d'assainissement
- Nettoyage / Pompage (eaux grises, eaux noires, gasoil...)
- Dragage des ports et curage des canaux en voies navigables
- Maintenance – Hygiène immobilière et portuaire
- Propreté portuaire (balayage, lavage voiries ...)



Fusées de détresse périmées

> Pour tous type de bateaux

- Nettoyage / Pompage / Dégazage
- Lavage HT° et décapage THP°
- Démantèlement des bateaux
- Démantèlement des bateaux, plateformes pétrolières ...
- Déconstruction des BPHU



Port de Rouen : Ramassage des déchets sur les berges

> Gestion environnementale des réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales

- Economies d'eau (recherche de fuite, récupération des eaux pluviales, télé-relève des compteurs d'eau)
- Diminution des rejets dans le milieu naturel (diagnostic des flux, traitement...)
- Préservation du patrimoine des réseaux (diagnostic rapide DIAGRAP, travaux d'investissement.

Des plages toujours propres au cœur de la saison estivale

- Entretien des plages
- Collecte des algues
- Ramassage des déchets
- Communication
- Lutte contre l'érosion

Surveiller la qualité des eaux

- Analyse de la qualité des eaux
- Surveillance / Procédure d'Alerte Accident – Hydrocarbures
- Profil eau de baignade
- Certification de la qualité des eaux de baignade
- Modélisation hydrodynamique de la qualité des eaux de baignade
- Gestion de crise
- Lutte contre l'érosion
- Communication

Protéger la bande des 300 mètres

- Collecte des déchets flottant et des nappes d'hydrocarbures
- Lutte contre les pollutions par les hydrocarbures

Exemple du GIPM* coordonné par le CEDRE (Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux)

Constituée à l'initiative de la Lyonnaise des Eaux – Côte d'Azur

Cofondateurs : AMECO, TSM BO, Bompas Conseils, IMARS, Ocean Net

Sa mission principale est de définir et de mettre en œuvre des structures et des procédures pouvant assurer le plus rapidement et le plus efficacement possible la lutte contre une pollution par hydrocarbures sur les plans d'eau. Le GIPM est composé de différentes sociétés partenaires aux rôles différents. Il existe 3 types d'entités :

Lyonnaise des Eaux – Centre Régional Côte d'Azur

Responsable de la maîtrise d'œuvre et établit les conventions de partenariat avec les sociétés du GIPM



Les sociétés de conseil et/ou d'étude

Pour organiser et coordonner les moyens généraux

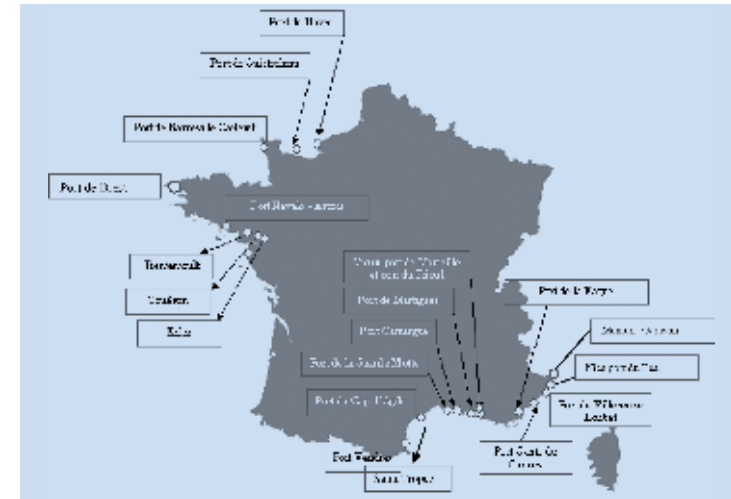
Les sociétés de mise en œuvre des moyens (matériels et humains)

Mise en œuvre opérationnelle des moyens sur zone

- Retrait des épaves sous l'eau
- Protection contre les méduses
- Communication

Etat des lieux des ports de plaisance : retour du questionnaire

Pour réaliser l'état des lieux environnemental des ports de plaisance, nous avons établi un questionnaire en support des entretiens menés avec les gestionnaires des ports de plaisance. 21 ports répartis sur l'ensemble du territoire français ont été audités par les équipes de Lyonnaise des Eaux et SITA.



Les ports peuvent être regroupés en trois catégories en fonction de leur dimension et plus particulièrement en fonction du nombre de postes (emplacements pour les bateaux) disponibles.

Sur les 21 ports audités, 85% proposent plus de 300 postes (40% de ports moyens et 45 % de grands ports).

Nous sommes représentatifs de la moyenne nationale puisque les ports avec plus de 300 postes représentent 69 % (49% de ports moyens et 20 % de grands ports).

Concernant les petits ports, nous sommes légèrement en dessous de la moyenne avec 15% des ports audités contre 31 % en moyenne nationale.

Typologie des ports
 (source : FFPP)
 Petits < 300 postes
 Moyen < 800 postes
 Grands > ou = 800 postes

Caractéristiques du port

Parmi les ports audités, près de la moitié des ports est gérée en concessions, plus d'un quart est gérée en régie directe, trois ports sont gérés en DSP et deux ont le statut d'affermage.

Près de trois quarts des ports sont maritimes. Le dernier quart se partage entre des ports maritimo-fluviaux, un port à sec et un port strictement fluvial.

Un tiers des ports est sur une zone protégée (de type Natura 2000).

Le phénomène des marées est présent sur un tiers des ports.

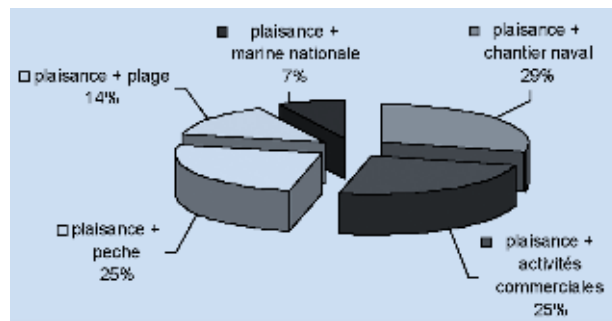
Près d'un tiers des ports est construit sur la mer et un autre tiers est creusé à terre. Les autres sont des ports construits sur un fleuve, un étier, une rivière ou un port naturel.

Fonction du port

Sur 75% des territoires portuaires et de leur littoral, les ports de plaisance ont diversifiés leur activités.

Seulement 25% des territoires ont la plaisance pour unique activité.

La dynamique et le développement des ports de plaisance dépendent de la dynamique des activités annexes.



Qualité des eaux de baignade des plages à proximité des zones portuaires

Sur les 21 ports ayant répondu, 14 déclarent être à proximité de plage et de zones réservées à la baignade. La totalité en assurent le suivi de la qualité.

De plus, trois quarts n'ont pas eu d'interdictions temporaires de baignade sur les 3 dernières années.

> Ces interdictions sont problématiques puisqu'elles engendrent des problèmes économiques (pertes d'activités, image du port détériorée...). Il faut donc proposer un suivi adapté pour anticiper et en cas de besoin gérer les pollutions.

Capacité d'accueil du port

La moitié des ports a un pourcentage de voiliers supérieur à 50%. Ces ports ont une activité 'plaisance' très développée.

> Cette activité doit être accompagnée par la mise en place des solutions adaptées à la plaisance et au stationnement des bateaux (consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets).

Etat de la pollution

> Pollution de surface

Tous les ports audités sont concernés par la problématique de la gestion des macro déchets. Il faut noter que les déchets plastiques constituent l'essentiel des macro déchets.

De 60 à 95% selon les sites. Ils sont constitués principalement d'emballages (sachets plastiques, bouteilles, emballages divers). Les objets en verre (bouteilles, flacons), en métal (canettes de boissons...), les tissus, les objets en cuir ou en caoutchouc viennent ensuite.



Les déchets collectés en mer et sur le littoral sont de provenances diverses :

- abandons sur le littoral par des touristes irresponsables,
- rejets dans ports (eaux usées, huiles...),
- décharges sauvages
- activités domestiques, agricoles et industrielles,
- navires de passage et de plaisance,
- résidus de matériel de pêche (filets et lignes...)
- origine naturelle (algues, bois...)

45% des ports sont touchés par la pollution des macro déchets de façon non significative et n'ont donc pas recours à l'utilisation d'un bateau spécialisé pour les collecter.

Un tiers des ports déclare être touchés occasionnellement par la présence des macro déchets. Il n'utilisent pour l'heure actuelle aucun bateau spécialisé.

Les autres sont touchés massivement par cette pollution.



Dans la majorité des cas, la collecte se fait à partir des berges ou à flot à l'aide d'épuisettes

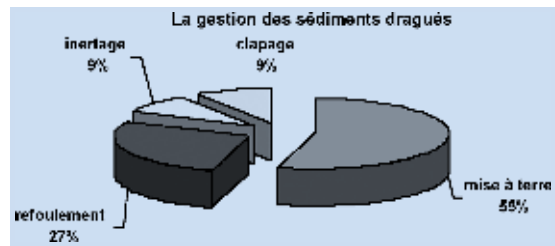
> diverses solutions peuvent être envisagées pour répondre à cette pollution : on peut, par exemple, réaliser une collecte des macro déchets grâce à un bateau spécialisé.

> Pollution de fond

La moitié des ports connaît une pollution des fonds marins. Les déchets que l'on retrouve sont de natures diverses :

- ferrailles
- pneus
- batteries
- déchets organiques
- bouées

La moitié des ports pratique un dragage



60% réalisent des analyses sur les sédiments. Les techniques actuelles de traitement sont très variées et diffèrent d'un port à l'autre. Certains choisissent la mise en terre, le refoulement, l'inertage ou bien encore un clapage.

> Pollution par les hydrocarbures

D'après l'ensemble des résultats, pour 80% des ports, la pollution par les hydrocarbures est très faible, voire inexistante. La quantité annuelle d'hydrocarbures est d'ailleurs difficilement quantifiable.

Deux tiers des ports sont équipés pour lutter contre les pollutions aux hydrocarbures et ont à leur disposition des outils tel que :

- des absorbants
- des microbilles
- des séparateurs d'hydrocarbures
- des barrages

un tiers des ports ne possède pas de procédure d'urgence pour lutter contre une pollution aux hydrocarbures et ne disposent ni d'outils ni d'équipements pour cela.

• Zone technique

La moitié des ports n'a pas de dispositif de collecte et de traitement des eaux ruisselantes

La moitié des ports connaît une pollution autour de leur zone de carénage.

> la zone de carénage étant une zone sensible du point de vue de la pollution, il faut proposer des services plus pointus de lutte contre la pollution autour de cette zone.

La moitié des zones d'avitaillement dispose d'équipement de lutte contre la pollution en cas de fuite (barrage, buvard, kit anti pollution, microbille...)

> Comme pour les zones de carénage, les zones contenant des cuves sont sujettes à des pollutions.

• Formation du personnel

Presque tous les gestionnaires de port sont informés quant aux risques de pollution susceptibles d'avoir lieu dans leur port et parmi eux, tous ont des projets d'amélioration de la qualité environnementale et des procédures sur la gestion des risques.

La moitié des ports proposent des formations pratiques pour leur personnel afin de lutter contre les pollutions. Ces ports possèdent donc du personnel pouvant intervenir en cas de pollutions.

Un quart des gestionnaires proposent des formations théoriques et parmi eux 75% reconnaissent ne pas avoir de personnes capables d'intervenir en cas de pollution.

> Services pour la gestion de l'eau et des déchets mis en place dans les ports

Les ports audités ont mis en place les services suivants pour la gestion des déchets :

Moyens et services pour la gestion des déchets	% des ports ayant mis ce service en place
Mise à disposition des container	90 %
Prestation de tri sélectif	81 %
Gestion des déchets dangereux	81 %
Service de nettoyage des quais	81 %
Gestion des déchets pyrotechniques	57 %
Service de gestion des équipements de sécurité	55 %
Gestion des BPHU	52 %
Présence d'une déchetterie portuaire	52 %
Service de collecte des macro déchets flottants	47 %

Pour les 11 ports ayant une activité commerciale, voici les services mis en place pour la gestion des déchets :

Moyens et services pour la gestion des déchets	Pourcentage de mise en place
Mise à disposition des container	82 %
Prestation de tri sélectif	82 %
Gestion des déchets de restauration	82 %
Présence d'une déchetterie	55 %
Gestion des déchets industriels dangereux	36 %

Pour les 10 ports ayant des chantiers navals, voici les services mis en place pour la gestion des déchets :

Moyens et services pour la gestion des déchets	Pourcentage de mise en place
prestation de tri sélectif	10 %

Les ports audités ont mis en place les services suivants pour la gestion de l'eau :

	Moyens et services	% de mise en place
Réseau d'eaux pluviales	Réseau d'eaux pluviales	76 %
	Suivi des eaux pluviales	43 %
	Equipement de capture des hydrocarbures	48 %
Assainissement eaux usées des bateaux	Equipement de vidange des eaux usées	62 %
Sur aires de carénage	Traitement / collecte des eaux de ruissellement	57 %
Sur stations d'avitaillement	Récupération des produits polluants	52 %

> Les BPHU : Bateaux de Plaisance Hors d'Usage

Le parc français de bateaux de plaisance compte 855 555 unités immatriculées dont 75 % sont des navires à moteur et dont 76% représentent des bateaux de moins de 6 m. Le gisement de BPHU (Bateaux de Plaisance Hors d'Usage) est estimé à 5 000 tonnes en 2005, selon la FIN (Fédération des Industries Nautiques).

La durée de vie des bateaux est très longue : plus de 50 ans.

Le mode de traitement de ces BPHU est varié et aléatoire. En effet, plus de la moitié des ports pour lesquels la présence de BPHU est avérée, n'a pas de mode de traitement déterminé. Vente aux enchères, destruction ou abandon sont les autres modes de traitement.

Il n'existe pas en France à l'heure actuelle de filière de traitement des bateaux de plaisance en fin de vie. Les bateaux hors d'usage peuvent encombrer les ports de plaisance, être laissés à l'abandon sur le rivage, coulés en mer ou détruits dans des conditions HSE non optimisées

Sans un cadre légal, l'échouage, le coulage en mer et la déconstruction sauvage peuvent avoir un impact préjudiciable sur l'environnement. Un bateau non dépollué peut répandre des hydrocarbures, des huiles et autres eaux sales, entraînant ainsi des pollutions du milieu naturel.

Pour résoudre la problématique BPHU, SITA propose son expertise en gestion des déchets et valorisation des matériaux ainsi que des sites pouvant accueillir les BPHU en respectant les conditions HSE.

Un process de dépollution et de démantèlement a déjà été testé sur l'écopôle de Gueltas en Bretagne (premier site à recevoir un arrêté préfectoral d'exploiter au titre d'ICPE pour l'activité de démantèlement de bateaux) permettant de caractériser chaque étape afin de répondre à la problématique BPHU :

- Transport et conditionnement du BPHU de son lieu de stockage
- Dépollution du BPHU : avant toute étape de démantèlement, des opérations de dépollution, manuelles ou mécaniques, sont réalisées sur l'ensemble des éléments susceptibles d'engendrer des pollutions pour l'environnement (retrait des batteries, de l'huile, des fusées de détresse...).
- Déconstruction et tri sélectif des matériaux valorisables : avant la découpe de la coque, les éléments et matériaux valorisables sont récupérés (mâts, haubans, moteurs, câbles, métaux ferreux...).
- Découpe de la coque : une fois les matériaux et les éléments valorisables retirés, le reste du BPHU est découpé.
- Conditionnement et acheminement pour le recyclage des matériaux valorisables (métaux ferreux, non ferreux, câbles, ...)
- Traitement ultime des déchets : tous les matériaux non valorisables sont ensuite traités dans les filières adaptées, garantissant la traçabilité et le respect des règles Hygiène & Sécurité - Environnement.

Conclusion

Les territoires portuaires sont complexes à gérer de part la diversité de leurs caractéristiques, implantations et les activités exercées.

Parmi les paramètres communs, on retrouve la connivence des différentes activités réalisées sur ce territoire. En effet, la majorité des ports exerce les activités de plaisance, de commerce, de pêche, de Marine nationale et de chantier naval.

Le développement de la plaisance est influencé par le développement du territoire portuaire et par les politiques cohérentes d'évolution de l'ensemble des activités présentes sur le port.

L'attente pour mettre en place une démarche environnementale globale, permettant de couvrir l'ensemble des activités liées à la gestion de l'eau et des déchets, est en forte croissance.

L'état des lieux réalisé grâce au questionnaire montre que tous les ports sont concernés par leur qualité environnementale, notamment à travers la mise en place des labels ou des certifications attestant leurs performances environnementales.

Les projets d'extension qui pourraient être qualifiés dans le futur en tant qu'Eco Port, intègrent ces services de gestion de l'eau et des déchets dès leur conception.

La mise en place de ces services nécessite la mutualisation des expertises dans les métiers de l'eau et la gestion des déchets afin de couvrir l'ensemble des domaines d'intervention : effectuer un diagnostic environnemental, mettre en place un outil d'aide à la décision, intervenir en cas de pollution 24h/24h, adapter les solutions techniques par rapport aux contraintes locales, proposer des techniques innovantes, accompagner dans la mise en place de la démarche de certification et de labellisation.

Un partenaire, tel que SUEZ ENVIRONNEMENT, disposant de l'expérience et d'une expertise, peut vous accompagner pour mettre en place les démarches de gestion environnementale de vos territoires portuaires.

Contacts

FFPP

Fédération Française des Ports de Plaisance
17 rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
Tél : 01 43 35 26 26
Fax : 01 43 35 26 27
Contact : François BOUILLE
f.bouille@ffpp.fr
www.ffports-plaisance.com

SUEZ Environnement

Direction des affaires publiques
1 rue d'Astorg
75 008 Paris
Tél. : 01 58 18 44 93
Fax : 01 58 18 50 18
www.suez-env.com

Lyonnaise des Eaux

Centre Régional Côte d'Azur
Contact : Philippe DELEAN
Responsable Environnement maritime
836 chemin de la Plaine - 06250 Mougins
Tel : 04 92 92 41 19
Fax : 04 92 92 40 01
Email : philippe.delean@lyonnaise-des-eaux.fr

SITA

Contact : Alexandra BOURGOIN-ANDROSENKO
132, rue des trois Fontannot - 92758 Nanterre Cedex
Email : alexandra.androsenko@sita.fr
Fax : 01 47 76 02 57
www.sita.fr

